

Nouveaux Modules Prévoyance

<u>Sans augmentation des cotisations</u>, 200 Points sont mis à disposition de chaque salarié pour souscrire à de nouvelles garanties.

Chaque salarié est invité à se connecter à son espace Vitali à l'adresse suivante :



https://monportailsante.aon.fr/aonadp/default.jsp

Par défaut (absence de réponse/choix du salarié avant le 31/12/20) : Module A + 2 fois le module E

Votre guichet unique protection sociale - Groupe PSA







Les modules « dépendance » à 100 points chacun :

Module A : Un Capital Aménagement de 2000 €

(Personne aidée : père, mère, conjoint, doit être GIR 1 ou 2)

Module B: Un Capital supplémentaire au décès de l'aidant (le salarié) de 75 000€, <u>versé à l'aidée</u> (GIR 1 à 3)



Module C: Maintien de 75% du salaire pendant 3 mois pour congés familiaux sous déduction des aides de l'état (AJPP, AJAP, AJPA)

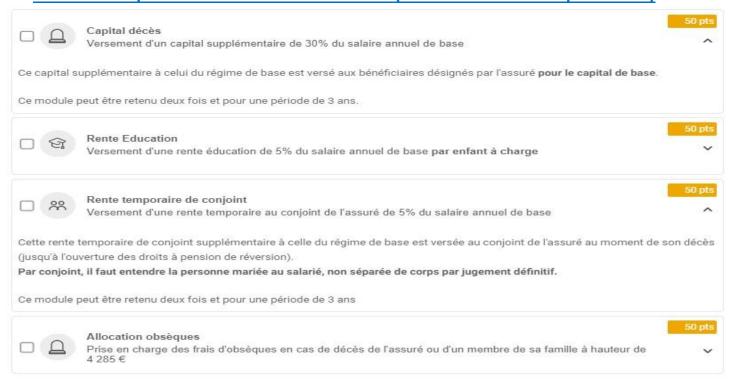
Qu'est-ce que la grille GIR?

Le **GIR** (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il **est** calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la **grille AGGIR**. Il existe six **GIR** : le **GIR** 1 **est** le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le **GIR** 6 le plus faible.

Signification du Gir auquel la personne est rattachée	
Gir	Degrés de dépendance
Gir 1	 Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants ou personne en fin de vie
Gir 2	 Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente
Gir 3	Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels

Les modules à 50 points chacun :

Ces Modules peuvent être souscrits en double (ex : 2XE = +60% du capital décès)

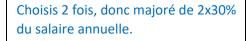


Quelques exemples:

Salarié Marié, Salaire Annuel **30 000 €**, deux enfants à charge

Module A (100 pts) + 2 fois le module E (2X50 pts). Option par défaut en cas d'absence de choix.

- •2000 € pour l'aménagement du lieu de vie, en cas de grande dépendance parentale
- •Capital décès versé à la personne désignée : 98 850 € (329,5%) au lieu de 80 850 € (269,5%)



(Actuellement), 2ans et 7 mois de salaire.

Régime de base

Module B (100 pts) + Module E (50 pts) + Module G (50 pts)

- •Capital décès de 75 k€, versé à la personne dépendante, au décès du salarié.
- •Capital décès, versé à la personne désignée, de 89 850 € (299,5%)
- •Rente annuelle de conjoint augmentée de 1500 €

Deux fois le Module F + 2 fois le module G

•Rente annuelle d'éducation augmentée de 2X5%, soit + 3000€ par enfant.



Choix du bénéficiaire du capital décès !

Ça sera le moment de changer le bénéficiaire si des changements ont eu lieu au court de votre vie...

Vous pouvez désigner qui vous voulez (conjoint, enfants ou petitsenfants, amis, ...) dans les proportions que vous choisissez.

Vous avez des questions, contacter vos délégués CFTC!!